



## Montant de la plus value

-----  
Par Katie

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement à Aytré, près de La Rochelle. Le bien a été acheté neuf en juillet 2008 à 142000 euros. Je n'y ai jamais habité et souhaite maintenant le vendre. Il est estimé à 165000 euros. Je me questionne sur le montant de la plus value, de quel montant sera t'elle?

Puis-je majorer de 15 % la valeur d'acquisition, étant propriétaire depuis plus de 5 ans, de manière forfaitaire et sans avoir à établir la réalité des travaux?

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.

Cordialement,  
Katie

-----  
Par ESP

Bonjour

En France, la plus-value réalisée lors de la cession d'une résidence secondaire (détenue depuis moins de 30 ans) est imposée à un taux de 19% + prélèvements sociaux.

Elle est la différence entre le prix de vente et le prix auquel vous avez acheté une fois les différents frais s'y afférents déduits... (notaire, agence, hypothèque),.

N'oubliez pas les frais de diagnostics immobiliers, ainsi que les frais de travaux pour les biens acquis depuis plus de 5 ans selon leur montant réel au moyen de la présentation d'un justificatif ou grâce à un forfait de 15% du prix de vente.

Mais le mieux est de lire le Bofip...S'il le dit, c'est que c'est possible !

[url=<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/265-PGP.html/identifiant%3DBOI-RFPI-PVI-20-10-20-20-20131220>]https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/265-PGP.html/identifiant%3DBOI-RFPI-PVI-20-10-20-20-20131220[url]